

et ils pourront évoluer dans tous les beaux atours qu'ils portent à l'heure actuelle.

M. Herridge: Cela veut-il dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à titre de colonel honoraire, pourra porter son kilt?

• (3.00 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Mais bien sûr. Rien ne peut le lui interdire. J'en profite pour vous communiquer un renseignement que j'ai obtenu l'autre soir à Vimy, au cours du dîner, et qui pourrait intéresser le député. Nous nous proposons de continuer à autoriser le port du kilt lors de cérémonies, mais nous n'avons pas l'intention de faire revivre la coutume en vigueur pendant la première guerre mondiale, alors que les soldats portaient le kilt sur les champs de bataille. Un ancien combattant qui a participé au combat à Vimy m'a dit l'autre soir qu'il avait vu du gaz moutarde monter le long des jambes de soldats portant le kilt. Je suis en faveur des réformes, a-t-il dit.

M. Herridge: Je remercie le ministre de nous avoir fourni ce renseignement.

M. Forrestall: Je remercie le ministre de nous avoir assuré de nouveau que les grades traditionnels dans la marine ne disparaîtront peut-être jamais, du moins pas dans un avenir rapproché. Si j'ai bien compris, le ministre vient de comprendre le point de vue que nous avons tenté de faire valoir depuis quelques mois. Il est un peu difficile d'affecter un colonel au pont d'un navire ou au compartiment des machines.

J'aimerais demander au ministre s'il a réfléchi davantage à l'institution de ce qu'on pourrait appeler des grades intermédiaires —soldat de 1^{re} classe, soldat de 2^e classe et ainsi de suite jusqu'au rang de caporal. L'argument a bien été exposé par deux ou trois membres du comité dont les questions figurent au fascicule n° 36 du compte rendu des témoignages. Quant aux façons de s'adresser, il n'y a pas de difficulté pour ce qui est de l'adjudant-chef. On l'appelle «chef». Un adjudant, je suppose, serait appelé «monsieur». Je ne sais trop comment on s'adresserait à un maître. A-t-on songé à la classification des recrues? Quand un soldat devient-il soldat de 1^{re} classe? A-t-on déjà pris une décision à cet égard?

L'hon. M. Hellyer: La question, je crois, n'a pas encore été réglée, mais le barème actuel des soldes prévoit des tarifs différentiels selon les compétences. Cela est déjà en vigueur. Que je sache, il n'existe pas d'insignes différents pour les différentes classes de soldats. A mon avis, rien n'empêche les forces armées de recommander qu'un insigne quelconque

[L'hon. M. Hellyer.]

soit porté pour indiquer les différences de compétence. Elles pourraient même vouloir continuer la désignation de grades comme celui de caporal suppléant. A mon avis, on pourrait le faire aux termes des pouvoirs prévus dans le bill. Il n'en tiendrait qu'aux autorités militaires de le faire. Elles pourraient recommander la procédure la plus pratique à leur avis.

M. Forrestall: Ai-je raison de supposer qu'à l'heure actuelle la solde se rattache simplement au classement des métiers et non au grade?

L'hon. M. Hellyer: Elle se rattache aux deux. Il y a divers barèmes de traitements pour le même grade. L'un s'applique au grade et l'autre, aux aptitudes particulières des personnes de ce grade.

M. Forrestall: Le ministre pourrait-il accorder à d'autres grades de la marine le traitement qu'il a promis aux officiers supérieurs de cette arme? J'espère qu'ils ne deviendront jamais caporaux.

L'hon. M. Hellyer: Je ne veux pas essayer de prédire l'avenir. Le ministre associé, qui revient d'un voyage en Europe, a constaté qu'on s'y intéresse vivement à cette réorganisation dans les capitales qu'il a visitées. Cela m'amène à croire qu'il est préférable d'observer l'évolution du monde que de prendre des décisions qui ne tiendraient pas compte de la situation dans cinq ou dix ans.

L'hon. M. Churchill: Le ministre fait état de l'intérêt qui se manifesterait dans d'autres régions du monde. Cet intérêt pourrait s'interpréter de deux façons: approbation d'une initiative ou horreur et fascination devant une démarche erronée. Je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il affirme qu'il tarde à d'autres pays de suivre son exemple.

L'hon. M. Hellyer: Dans certains cas, l'intérêt dont je parle s'accompagne d'éloges. Si le représentant le désire, je lui donnerai, lors de la troisième lecture du bill, une preuve de l'intérêt que manifestent d'autres régions du monde.

L'hon. M. Churchill: Comment le ministre peut-il s'attendre que j'accepte ce qu'il affirmerait à cet égard, alors qu'il a si souvent soutenu la même thèse dans le passé et que des étrangers nous ont fourni la preuve que son affirmation est fautive? Libre à lui de dire que tout le monde suit l'exemple du Canada, mais les gens expérimentés des autres pays s'inscrivent en faux; à leurs yeux, l'initiative du ministre est renversante. Ce dernier ne bénéficie nullement de l'appui des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de